

ANNEXE "A"

Note: Les changements au texte de l'Accord sont indiqués en caractères gras.

A. MODIFICATION À L'APPENDICE 1 À L'ANNEXE 1502.1

Ventes

Supprimer le premier paragraphe et le remplacer par ce qui suit:

- les représentants et les agents qui prennent des commandes ou négocient des contrats de produits ou de services **POUR LE COMPTE D'UNE ENTREPRISE SITUÉE AU CANADA/ÉTATS-UNIS** sans toutefois livrer lesdits produits ou fournir lesdits services.

B. MODIFICATIONS À L'APPENDICE 2 À L'ANNEXE 1502.1

<u>PROFESSION</u>	<u>EXIGENCES OU ÉQUIVALENCES MINIMALES EN TERMES D'ÉTUDES</u>
Adjoint de recherche (attaché à un établissement d'enseignement postsecondaire)	BACCALAURÉAT
Architecte	BACCALAURÉAT OU PERMIS D'UN ÉTAT, OU D'UNE PROVINCE *
ARCHITECTE PAYSAGISTE	BACCALAURÉAT
ARPENTEUR-GÉOMÈTRE	BACCALAURÉAT OU PERMIS D'UN ÉTAT, D'UNE PROVINCE OU D'UN ÉTAT FÉDÉRAL *
Avocat	L.L.B., J.D., L.L.L., B.C.L. OU APPARTENANCE AU BARREAU D'UN ÉTAT OU D'UNE PROVINCE
Bibliothécaire	M.L.S. OU B.L.S. (POUR LEQUEL UN AUTRE BACCALAURÉAT ÉTAIT NÉCESSAIRE AU PRÉALABLE)
CONSEILLER D'ORIENTATION	BACCALAURÉAT
DESSINATEUR COMMERCIAL	BACCALAURÉAT, OU DIPLÔME D'ÉTUDE POSTSECONDAIRE ET TROIS ANNÉES D'EXPÉRIENCE
Économiste	BACCALAURÉAT